





Appréhender et gérer la volonté de rupture du contrat d'apprentissage

# **OBJECTIFS**

- Préserver la relation et favoriser la bonne entente entre les parties
- Sécuriser le parcours de formation
- \* Traiter les difficultés à l'amiable avant qu'elles n'entravent la poursuite de la relation contractuelle
- Rétablir le dialogue entre les parties au contrat
- Accompagner la rupture lorsqu'elle est inévitable

### **NOTRE PROPOSITION**

La saisine du médiateur peut se faire en cas de :

- Existence d'un différend entre l'apprenti et son employeur, à tout moment, par l'une des parties au contrat, que cela concerne l'exécution ou la rupture du contrat d'apprentissage.
- Volonté de l'apprenti de démissionner: la saisine préalable par l'apprenti, ou de son représentant légal si l'apprenti est mineur, est obligatoire et l'apprenti doit respecter des délais minimum.
- Exclusion définitive du CFA: la saisine peut se faire par l'apprenti, son représentant légal (s'il est mineur), ou par le CFA

### LES+

**Un contact unique**: 04 67 13 68 78 mediation-apprentissage@occitanie.cci.fr

**Une saisine en ligne et des fiches techniques** sont à votre disposition sur https://www.occitanie.cci.fr/article/mediation-de-lapprentissage



#### **PUBLIC**

Structure employant un apprenti L'apprenti ou son représentant légal Le CFA



# TARIF

Service gratuit



## **POUR ALLER PLUS LOIN**

- Ateliers RH et droit social
- Accompagnement au recrutement



